

N° 932-2012/APS/DJA/SSACA

Date du : 21/05/2012

**Rapport**  
**à**  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud

**PJ**: un projet de délibération

Le secrétariat général de la province Sud est régi par la délibération n° 06-89/APS du 21 juillet 1989.

Sa structuration n'a pas cependant été actualisée pour tenir compte de son organisation en pôles ainsi que des modifications qui ont lieu pour certaines directions provinciales.

Aussi, à l'instar des réorganisations de certaines directions provinciales, il est apparu nécessaire de revenir sur la délibération portant création du secrétariat général de la collectivité.

Les modifications projetées portent ainsi sur la création réglementaire du pôle fonctionnel, relevant de l'autorité du secrétaire général, et des pôles développement durable, aménagement du territoire et éducation, jeunesse santé et vie sociale, animés par les secrétaires généraux adjoints.

Chaque direction provinciale est, en conséquence, mentionnée au sein d'un pôle.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.